

La Gazette

Un nouvel Hôtel de Ville moderne,
fonctionnel et accueillant

LA RUCHE BOURDONNE

Vivre à Herstal
Les événements marquants
des mois d'août,
septembre et octobre

A vos agendas
p 2

Agenda

Décembre

Animations contées dans les bibliothèques communales

Le **2/12** (de 14 à 16h) à la bibliothèque René Henoumont

Le **9/12** (de 14 à 16h) à la bibliothèque de Vottem

Le **16/12** (de 14 à 16h) à la bibliothèque des Monts

Le **19/12** (de 15 à 18h) à la bibliothèque de la Cité Wauters

Infos : 04 264 91 84

Festival de l'huître

Du vendredi **11/12** au jeudi **31/12**, place Melville à Milmort

Tous les jours de 11h30 à 23h : dégustation et animations

Infos : 04 289 03 70
ou milmort@scarlet.be

Janvier

Jogging du Mateur

Le **31/01** au Hall Omnisports de La Préalles

Deux parcours (400 m et 1 km) pour les enfants et deux parcours (6 et 10 km) pour les adultes

Infos : tg@maasmarathon.com

Fiësse del Sint Tchale

Les **29, 30** et **31/01** à La Charlemagnrie : intronisations, cortège aux flambeaux, cabaret et restauration

Infos : 04 250 57 20
ou www.charlemagnrie.be

Février

Championnats de Belgique des jeunes de Judo

Les **13** et **14/02** au Hall Omnisports de La Préalles.

Infos : www.herstal.be

Editeur responsable :
Ville de Herstal
Service Ecrindo > Infographie
Web • Imprimerie
Rédaction : Pierre Morel



LA RUCHE

C'est fait : Herstal dispose désormais d'un magnifique nouveau centre administratif. "La Ruche" a remplacé l'ancien Hôtel de Ville, à la plus grande satisfaction de tous.

Il faut entendre les sifflements d'admiration et les « Oufi ! » de ceux qui, en nombre, sont venus le visiter depuis son ouverture : le nouveau centre administratif de la Ville de Herstal ne laisse personne indifférent. Avec son architecture moderne et élégante, ses alvéoles de verdure, son ouverture vers la place Jean Jaurès et, de l'autre côté, la belle vallée de la Meuse, son harmonieuse passerelle, c'est un bâtiment impressionnant. Et dont Herstal peut être fière.

Mais au-delà de son aspect, c'est d'abord le rôle qu'il joue dans la vie de tous les Herstaliens qui importe. Après

tout, l'Hôtel de Ville, c'est le cœur de la ville, c'est le lieu de rencontre privilégié des citoyens et de leur administration.

« Avant cela, les services communaux étaient éclatés en différents lieux et nous étions aussi très à l'étroit dans l'ancien Hôtel de Ville », rappelle le directeur général Patrick Delhaes.

L'idée majeure de ce nouveau projet, lancé en 2009 grâce à la possibilité de recevoir des subsides wallons, c'est donc de rassembler les services. Désormais, 230 agents communaux et du CPAS travaillent dans le même bâtiment, en contact étroit les uns avec les autres. Et dans des conditions de confort bien supérieures. Et comme la qualité du

service public dépend des agents qui le pratiquent et des conditions dans lesquelles on les fait travailler, tous les Herstaliens en profiteront !



Un service au citoyen bien plus efficace

Un bâtiment conçu pour le citoyen : c'est avec cette idée en tête que l'administration communale a travaillé très étroitement avec les architectes tout au long du processus de création de La Ruche.

Au niveau du service à la population, Herstal a bel et bien tourné le dos au passé : fini le long couloir étroit et sombre, sans réels espaces d'attente, de l'ancien Hôtel de Ville. A La Ruche, on vous reçoit dans un environnement spacieux, transparent, confortable. Il n'y a plus de guichets. La gestion des temps d'attente à l'espace d'accueil est effectuée via une borne avec ticket. Et quand vous êtes reçus, c'est dans un espace ouvert, à une table, avec un contact plus simple, plus immédiat.

Et si vous devez rencontrer un agent plus à l'intérieur du bâtiment, vous découvrirez une circulation fluide, dynamique. C'est un bâtiment où l'on se rencontre, où l'on se croise. Il est construit sur trois niveaux à peine : ce n'est pas une "tour" imprenable et effrayante. Tout le monde y travaille (et vous reçoit) "au même niveau".

A La Ruche, vous trouverez l'ensemble des services communaux, à l'exception bien sûr des services des Travaux et des Plantations avec leurs engins et matériel. Et c'est là, désormais, que se réunit le conseil communal. **Venez voir : c'est chez vous.**

Centre administratif "La Ruche"

place Jean Jaurès 45

Ouvert du lundi au vendredi de 8 à 12h (certains services reçoivent aussi l'après-midi)

04 256 80 00
www.herstal.be

Herstal en fête

Village multiculturel, groupes folkloriques, ateliers sportifs, mobilité, environnement, petite enfance : c'était une chouette fête familiale les 11 et 12 septembre !

Vivre à Herstal

Améliorer la mobilité à Herstal, mettre fin à l'anarchie du stationnement, soulager la pression des voitures-ventouses pour les habitants du centre-ville : la réforme du stationnement lancée par le Collège communal en 2013 était absolument nécessaire. Mais cette réforme pouvait être perçue comme complexe. Nous l'avons évaluée et décidée, après de multiples concertations, de l'adapter pour en conserver les avantages en limitant au maximum les inconvénients.

La nouvelle organisation du stationnement au centre-

ville de Herstal, adoptée par le Conseil communal en septembre et qui vous est présentée dans cette gazette, est plus simple, plus claire, plus facile à vivre pour le citoyen. Parce que Herstal doit rester une ville qui bouge avec une place pour chacun et la mobilité pour tous.



Le Bourgmestre, Frédéric Daerden

Ca y est ! Nous avons, mes services et moi-même, investi nos nouveaux espaces de vie et de travail. Des espaces qui sont aussi les vôtres.

Le centre administratif "La Ruche", notre nouvelle maison communale, est la maison de tous les Herstaliens. Transparente, ouverte sur le monde et la modernité, elle est déjà remplie d'images.

"La Ruche" est un lieu affectif pour les Herstaliens; "la Ruche", c'est aussi un lieu de vie, de travail, dynamique, collectif et rassem-

bleur. Nous en sommes très fiers. Et puis, tant qu'à parler de renouveau, saluons aussi celui de notre gazette : nouvelle ligne rédactionnelle, nouvelles rubriques et nouveaux visages.

Bonne lecture.



Le Directeur général, Patrick Delhaes

Un poumon vert et une perspective vers la Meuse

L'architecte Frédéric Haesevoets n'avait que 31 ans quand il a remporté le concours lancé pour La Ruche. Et c'est pour lui une fameuse carte de visite : toutes les grandes revues d'architecture ont parlé de ce bâtiment.

« L'idée principale, c'était de créer, avec cette façade végétalisée, un poumon vert dans un centre-ville très dense et construit, explique-t-il. Nous aurions pu construire à l'arrière de la parcelle mais nous voulions être au plus près de la place et, aussi, ouvrir une perspective vers la Meuse et les coteaux. D'où l'idée de couper le bâtiment en deux et de relier les deux parties par une passerelle, en dégagant une vue vers la vallée. Nous avons aussi beaucoup travaillé sur la transparence et la lumière, naturelle et artificielle. Et il y a un jeu sur les couleurs : vous verrez, au fil des saisons, les alvéoles végétales vont changer de couleur, fleurir. »

STATIONNEMENT : PLUS FACILE, PLUS CLAIR, MOINS CHER

En septembre, le Conseil communal de Herstal a décidé de réformer en profondeur le règlement sur le stationnement à Herstal. Il ne s'agit pas de remettre en cause son utilité même, mais de constater que le système mis en place était trop compliqué, mal compris et générait des redevances bien trop nombreuses.

Dès lors, le nouveau système, établi après de nombreuses concertations (notamment des groupes politiques présents au conseil) veut remplir ces trois objectifs : être plus facile, plus clair, moins cher. La date d'entrée en vigueur du nouveau règlement n'est pas encore, au moment d'écrire ces lignes, définitivement établie. Mais ce devrait être, au plus tard, le 1^{er} janvier 2016.

Alors : qu'est-ce qui change ?

Deux zones

Il y avait trop de zones différentes et des formules tarifaires trop compliquées dans le premier système. Cela partait d'une saine volonté de s'adapter aux besoins et problèmes de chacun mais le résultat n'était pas assez compréhensible. Dans le nouveau règlement, c'est simple : il n'y a plus que deux zones.

La zone payante

Elle a été considérablement réduite

et ne concerne plus que 10 rues (hyper-centre et autour de la Clinique André Renard). Ce sont celles en noir sur la carte ci-contre : place Camille Lemonnier, place Jean Jaurès, impasse Es Deigne, rue André Deprez, rue Louis Demeuse (de la rue de la Clawenne au carrefour avec la rue Célestin Demblon), rue Croix Julet (entre la rue Jean-Lambert Sauveur et la rue de la Clawenne), rue du Trois Juin (de la rue des Monteux au carrefour avec la rue Célestin Demblon), rue André Renard, rue des Artisans, rue Jean Piette Tinlot. On passe, dans cette zone, de 700 à... 275 places payantes !

Dans cette zone, une seule formule tarifaire. C'est une zone payante (du lundi au samedi de 9 à 18h) avec horodateurs, durée maximale autorisée de 2 heures. Le premier quart d'heure est **gratuit** (mais il faut quand même placer un ticket d'horodateur). C'est le temps qu'il faut pour une course rapide, déposer un courrier ou son enfant à l'école. Si vous voulez stationner plus longtemps, alors vous payez 0,5€ par demi-heure.

Soit : 50 centimes pour 30 minutes, 1€ pour une heure, 1,5€ pour 1h30, 2€ pour 2 heures.

Le stationnement est gratuit place Camille Lemonnier le jeudi matin (marché hebdomadaire) jusque 13h.

La zone bleue

Dans cette zone (en gris sur notre carte), on peut stationner **gratuitement pendant deux heures**, en utilisant pour ce faire le disque de stationnement ordinaire "bleu" valable partout en Belgique (il n'y a plus de disque spécifique à Herstal). A noter que le stationnement sur parking de la piscine, qui est désormais en zone bleue et plus en zone payante, est autorisé sans limitation le jeudi matin jusque 13h.

Il est possible d'opter pour un forfait "4 heures" en zone bleue en payant 2 euros.

En-dehors de ces deux zones, le parking est gratuit et illimité dans le temps. Et donc notamment dans le parking "Browning" (En Faurieux).

En cas de non-respect des règles de stationnement dans les deux zones réglementées, un forfait journalier de 25€ est réclamé.

Des abonnements

A ce système très simple des deux zones s'ajoutent quelques formules d'abonnement, dont une carte de riverain gratuite.



La carte de riverain

Si vous êtes domicilié en zone réglementée (payante ou bleue), vous pouvez obtenir auprès du Parking shop (voir ci-dessous) une carte de riverain annuelle qui vous permet de stationner sans limitation de durée partout à Herstal sauf sur les places Camille Lemonnier et Jean Jaurès. Une carte de riverain par voiture avec un maximum de trois cartes par ménage. La première carte est gratuite, la deuxième coûte 80€ et la troisième 250€.

L'abonnement "tout public"

Si vous ne pouvez pas avoir de carte riverain, vous pouvez quand même obtenir un abonnement annuel qui a le même effet que la carte de riverain : stationnement sans limitation de durée partout à Herstal sauf sur les places Jean Jaurès et Camille Lemonnier. Cet abonnement coûte 250€ par an.

Soutien au commerce

Afin de soutenir l'activité commerciale, les indépendants, commerçants et dirigeants de sociétés ayant leur siège social ou d'exploitation en zone réglementée ne payent que 80€ pour l'abonnement "tout public".

De plus, les TPE (Très Petites Entreprises, c'est-à-dire employant un

maximum de 5 travailleurs, dirigeant compris) dont le siège social ou d'exploitation est situé dans une zone réglementée peuvent bénéficier pour leurs employés de quatre cartes d'abonnement à 80€ par carte. Ces cartes, elles, ne permettent pas de stationner de façon illimitée partout mais dans des zones bien définies, précisées en fonction de la localisation de l'entreprise.

De l'information

En plus de cette grande simplification du système, l'information à l'utilisateur va être renforcée. D'abord par un marquage au sol en plus d'une signalisation verticale renforcée, qui vous permettra de mieux savoir dans quelle zone vous vous trouvez. Ensuite par la présence au centre-ville d'accompagnateurs de proximité, chargés de vous conseiller et vous renseigner. Des informations régulières vous parviendront aussi en toutes-boites.

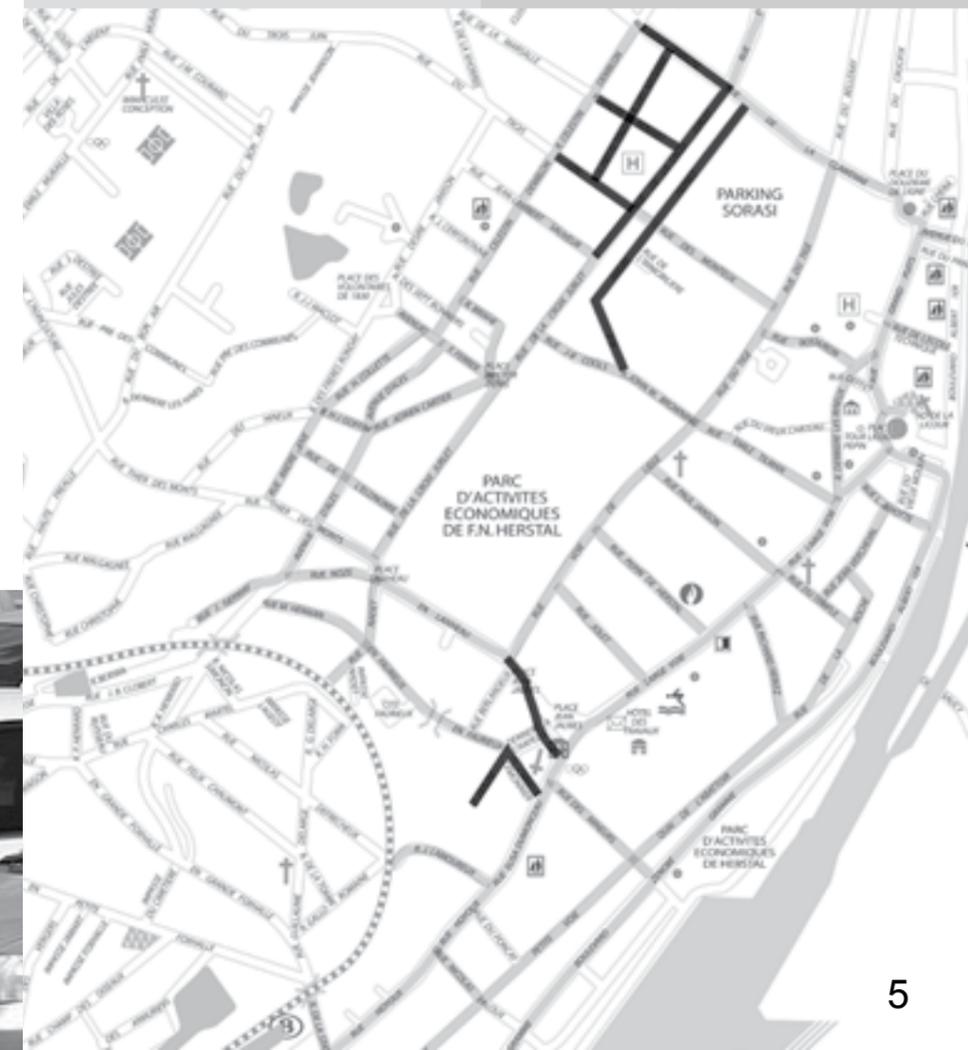
Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre au Parking Shop, 26 rue Elisa Dumonceau (Courriel : parkingshop.herstal@besixpark.com) ou consulter le site www.herstal.be.

Le monde évolue...

C'est peu dire que l'instauration d'un système de stationnement réglementé a fait jaser à Herstal ces dernières années. Et pour certains, il n'y avait en fait aucune raison de changer quoi que ce soit : après tout, le parking n'avait jamais été réglementé à Herstal !

« Le monde évolue, les villes changent, répond l'échevin de la Mobilité Jean-Louis Lefèbvre. A Herstal, nous devons faire quelque chose pour solutionner le stationnement totalement anarchique. Il faut bien sûr des emplacements de parking longue durée en suffisance. Mais dans les zones très commerciales, il faut assurer une rotation, lutter contre les voitures-ventouses. Pour favoriser la mobilité et le commerce ! »

Un sentiment partagé par le bourgmestre Frédéric Daerden, qui rappelle d'autre part sa « volonté d'être à l'écoute des utilisateurs du centre : commerces, riverains, visiteurs ». « Notre objectif est de faire évoluer le système afin de le simplifier et d'élargir très largement les gratuités au bénéfice de tous », conclut-il.



Conseil communal des enfants
Ca y est : ils siègent comme les grands ! Le 16 octobre, le nouveau conseil communal des enfants a été installé, avec 17 élus de 5^e et 6^e primaire. Citoyenneté, santé, nature, environnement, sports, sécurité, culture : nos jeunes conseillers fourmillent de projets à mener pendant un an !



Une charte contre le dumping social

Voilà un nouveau combat où Herstal est à la pointe. En août, la Ville a adopté pour sa procédure de marchés publics une "Charte contre le dumping social". Elle l'a fait avant la transposition en droit belge d'une nouvelle directive européenne concernant les marchés publics, avec la volonté de montrer l'exemple. Et ça marche : ce rôle de pionnier a ensuite inspiré, par exemple, Liège, Seraing et la Province de Liège.

Mais c'est quoi le "dumping social" ? En l'occurrence, c'est cette pratique courante, notamment dans le secteur de la construction, d'employer des travailleurs venus de pays étrangers et ne disposant pas des mêmes droits et avantages que les travailleurs belges. Ce qui pénalise les entreprises offrant de meilleures conditions de travail.

Concrètement, désormais, pour tout marché public conclu par la Ville de Herstal, les entreprises et leurs sous-traitants devront s'engager à respecter les dispositions légales belges en matière de droit du travail : périodes de repos, congés, salaire minimal, sécurité, santé, hygiène, logement, etc. Seules les sociétés ayant adhéré à cette charte seront consultées pour participer aux marchés publics passés par procédure négociée sans publicité.

La charte prévoit par ailleurs que pour attribuer ses marchés, la Ville de Herstal tiendra compte de critères éthiques, sociaux, environnementaux et pas seulement du meilleur prix.

La charte implique aussi la mise sur pied, avec la zone de police, d'une plateforme d'échange d'informations et d'alerte sur la question.

En bref, une très importante avancée sociale qui devrait... inciter d'autres niveaux de pouvoir à agir.



De bonnes conditions accueil

A Herstal, ville construite par sa multiculturalité, la tradition d'accueil est bien établie. On ne pouvait pas y rester les bras croisés face à la récente problématique de l'afflux de réfugiés et demandeurs d'asile venus le plus souvent de pays en guerre. Le conseil communal a donc, sur proposition du président du CPAS Christian Laverdeur, adopté une "motion de solidarité".

Celle-ci dépasse largement les vagues intentions. Elle instaure la plateforme "Herstal solidaire", où le CPAS, la Ville, la Société Régionale de Logement de Herstal et le milieu associatif peuvent coordonner leurs actions.



Bal communal

Gros succès pour le traditionnel "Bal communal" couplé cette année avec l'inauguration officielle de La Ruche, le 2 octobre.

A Herstal, c'est connu, on sait faire la fête.

Parmi celles-ci, la création d'une Initiative Locale d'Accueil (ILA) offrant des solutions d'hébergement temporaire et d'encadrement social. Autre action : l'ouverture dans certaines écoles de "classes passerelles" facilitant l'intégration des enfants. Herstal a aussi organisé en novembre une "Semaine de la solidarité" pour récolter des vêtements chauds et articles de puériculture à destination de tous les démunis, qu'ils soient réfugiés ou non.

« Ce que nous avons voulu, c'est créer les bonnes conditions d'accueil et d'intégration », explique le Bourgmestre Frédéric Daerden. Et cela en anticipant les besoins et coordonnant de façon transversale le travail de tous les acteurs impliqués ».

LES ECHOS

Le conseil communal de votre ville a pris de nombreuses décisions importantes au cours des derniers mois. Lors de sa séance du mois d'août, d'abord, il a adopté, à l'unanimité, la "Charte contre le dumping social dans les marchés publics", qui vous est présentée en page 6 de la présente Gazette.

Le conseil du mois de septembre avait à son menu la copieuse réforme du stationnement dont votre Gazette se fait un large écho en pages 4 et 5. Sur les différents points de règlement votés par le conseil dans ce dossier, le conseiller indépendant Eric Jadot a voté l'ensemble de la réforme avec la majorité PS-EPH. Le MR s'est abstenu sur tous les points. Quant au PTB, il a voté pour la réduction de la zone payante, mais s'est abstenu ou a voté contre les autres points de la réforme.

C'est lors de la même séance que, suite à une question du conseiller Eric Jadot, le conseil a adopté, à l'unanimité et en urgence, une motion de solidarité envers les réfugiés (voir page 6). Proposée par le président du CPAS Christian Laverdeur, cette motion entraîne notamment la création de la plateforme "Herstal solidaire".

Lors de ce conseil de septembre, Johan Vandepaer (PTB) a posé une question sur des émanations de particules fines venant de la société Terval, sur l'île Monsin. L'échevin de l'Environnement Thierry Willems a répondu que les services de la Ville n'avaient pas été avertis d'un éventuel incident mais qu'il allait contacter les services compétents de la Région wallonne afin de s'assurer qu'aucun épisode de pollution n'avait été constaté.

Le conseil du mois d'octobre a débuté par une communication conjointe du bourgmestre Frédéric Daerden et de l'échevin Thierry Willems sur le "Plan d'actions pour la propreté publique" dont s'est dotée la Ville de Herstal. Un plan fort de 29 actions concrètes articulées autour de trois axes : l'amplification des missions des services communaux, la sensibilisation et la répression. Nous en reparlerons dans une prochaine Gazette.

Le conseil a également adopté le nouveau règlement-taxe sur la collecte et le traitement des immondices (voir ci-dessous). L'opposition a voté contre ce point, Johan Vandepaer pour le PTB rappelant son opposition au "coût-vérité". Le bourgmestre Frédéric Daerden a signalé que ce principe du coût-vérité, qui impose que 95% du

coût de la collecte et du traitement des déchets soit couverts par la recette de la taxe payée par les citoyens, était une imposition de la Wallonie et non une volonté de la Ville de Herstal.

Enfin, sur proposition du conseiller PTB Maxime Liradelfo, le conseil communal a décidé de participer à l'opération "Climate Express" et d'organiser un car pour permettre aux citoyens qui le désirent d'aller manifester leur inquiétude pour le climat et pour l'avenir de la planète au sommet climatique "COP 21" de Paris, le 29 novembre. Le conseiller Eric Jadot, estimait pour sa part que partir manifester pour le climat dans un moyen de transport aussi polluant que le car était étrange et il aurait préféré que le voyage se fasse en train. Il s'est donc abstenu sur ce point, comme le groupe MR.



Le coin des travaux

Un petit point sur les chantiers en cours ou annoncés à Herstal.

• Pôle Marexhe

Au moment où vous lirez ces lignes, normalement, tous les travaux de voirie et d'aménagements publics du Pôle Marxehe seront terminés. La nouvelle gare, la place, les voiries Elisa Dumonceau, Hoyoux, Saint-Lambert, Nicolas Laloux, Petite voie et Michel Duchato ont subi d'importants travaux dans ce dossier de rénovation urbaine. Il faut

noter que la rue Michel Duchato est désormais en sens unique (vers le boulevard Zénobe Gramme) dans le tronçon compris entre les rues Hayeux et Haute-Marexhe.

• Liers, rue Léopold Thonon

La réfection complète de la rue (nouveaux trottoirs, plateaux ralentisseurs, asphaltage) est en cours et devrait se terminer vers la mi-mars. D'ici là, la rue reste fermée sauf à la circulation locale.

• Liers, place de l'Harmonie

Un chantier de réfection complète de la place a débuté en octobre afin de la transformer en place "verte" avec parterres fleuris, bancs et mobilier urbain. Les travaux devraient se terminer au mois de février ou de mars. La circulation n'est pas perturbée.

Pour des infos complémentaires : www.herstal.be

Le coin de l'environnement

La collecte des déchets est un sujet qui nous concerne tous. L'adoption par le Conseil communal du mois d'octobre du règlement-taxe annuel sur la collecte des déchets nous donne l'occasion de rappeler le principe de cette taxe.

La taxe forfaitaire qui devra être payée par chaque ménage permet la collecte en porte-à-porte des PMC, papiers-cartons, encombrants, déchets verts et déchets ménagers. Pour ces derniers, il faut le rappeler, il n'y aura aucun

supplément si vous mettez moins de 55 kilos par habitant et par an dans le conteneur à puce gris et ne dépassez pas les 12 levées. C'est un objectif tout-à-fait raisonnable pour un ménage attentif à ses gestes de tri. Le taux de la taxe est inchangé : 78 € pour un isolé, 143 € pour un couple, 158 € pour un ménage de trois personnes et plus.

Ce n'est que si on dépasse le poids de 55 kilos par an et par habitant qu'un supplément sera demandé, fixé désor-

mais à 0,08 € par kilo supplémentaire. Le supplément en cas de dépassement du nombre de levées est de 0,65 € par levée. Pour les déchets organiques du conteneur vert, le quota gratuit reste de 36 kg par habitant (et 24 levées par ménage).

Bref : les bons trieurs sont récompensés. Pour des conseils de tri, surfez sur www.herstal.be et www.intradel.be. Et n'oubliez pas : le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

DES JEUNES QUI BOUGENT

Fin octobre, Herstal a accueilli le quatrième rassemblement des CCJ (Conseil Communal des Jeunes) de Wallonie. Les jeunes élus herstaliens ont donc reçu leurs homologues d'une dizaine de communes, soit 80 ados issus de toute la Wallonie. La ministre de la Jeunesse en fédération Wallonie-Bruxelles, Isabelle **Simonis**, est venue se rendre compte en personne de la qualité des débats et de la grande

envie de tous ces jeunes gens de participer à l'avenir de leur ville.

Les huit membres du CCJ de Herstal sont âgés de 12 à 17 ans et ont été élus démocratiquement par les autres jeunes de la ville. Encadrés par les animatrices motivées et compétentes de l'ASBL Creccide et de la Ville de Herstal, ils ont travaillé pendant un an sur la question des assuétudes (au canna-

bis, à l'alcool, aux mondes virtuels) afin d'en faire le thème du rassemblement. Ils ont rencontré des personnes ressources, suivi des formations, réalisé un film, proposé des idées, mené des actions... Ca valait le coup de vous présenter trois de ces jeunes herstaliens qui font mentir cette idée que les ados ne s'intéressent à rien !

Raul Tălmăcel, 17 ans. Raul est arrivé avec ses parents de sa Roumanie natale quand il avait 12 ans. A l'époque, il ne parlait pas un mot de Français. Aujourd'hui, il étudie en 4^e secondaire au collège Saint-Lambert de Herstal et est un membre actif du CCJ depuis trois ans. « C'est pour mieux m'intégrer que je me suis présenté aux élections, explique-t-il. Pour moi, le CCJ, c'était une bonne manière de faire des connaissances, rencontrer des gens. Et ça a bien marché ! »

Déjà réélu une fois depuis son élection-surprise lors de son premier mandat, Raul aime beaucoup cette activité : « C'est vraiment une belle expérience. Ça m'a appris que, pour que les choses bougent, il faut le vouloir, travailler. Et ça m'a aussi appris que, si on ne collabore pas avec les autres, rien n'est possible ! Je ne sais pas si j'aurai envie de faire de la politique plus tard mais, en tout cas, je veux continuer à faire quelque chose pour les autres ».

Zoé Ista, 14 ans. Habitante à Vottem, Zoé étudie au Collège Saint-Barthélémy à Liège. C'est en voyant un film conçu et réalisé par le CCJ sur la question du handicap qu'elle a eu envie de se présenter aux élections. « Je trouvais que c'était très bien fait, et par des jeunes de mon âge. Ma maman, qui est elle-même active dans le comité de participation de Vottem, m'a incité à tenter ma chance. Et j'ai été élue. Ce qui m'a un peu surpris parce

que comme je vais à l'école à Liège, je ne connaissais pas tant de monde que ça à Herstal. En tout cas, je ne le regrette pas : on fait plein de choses intéressantes, on apprend, on aide. J'ai aussi appris à mieux connaître ma ville, ce qui s'y fait, les personnes qui y vivent. Ça m'a vraiment offert un autre regard sur ma ville. Et puis, avoir des responsabilités, ça me plaît. Dans mon école, je suis déjà éco-déléguée ! »

Altay Ozelkose, 14 ans. Avec son grand frère Cem, Altay, étudiant au collège Saint-Servais à Liège, est déjà un habitué des conseils communaux : ils ont tous les deux été élus au Conseil communal des Enfants avant de se faire élire au CCJ ! « Ça me plaît beaucoup, explique-t-il. Il y a une très bonne ambiance, les animatrices sont très sympas et on fait beaucoup de choses intéressantes. Ça m'a permis de me créer de nouveaux

contacts, de nouvelles relations, de faire partie d'un groupe. Mais ce qui est le plus intéressant c'est qu'on a des responsabilités. Elles ne sont pas énormes, bien sûr, mais elles sont réelles : le rassemblement des CCJ, on l'a organisé et, si ça foire, c'est de notre faute ! Et puis, c'est cool d'être utile. D'avoir un objectif et de tout mettre en œuvre pour l'atteindre, de donner le meilleur de soi, de toujours essayer de faire mieux. »

